

Compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2015

Présents : Daniel Alard,, Xavier de Ferluc, Gilbert Dupuy, Francis Laguerre, Patricia Laurent, Pierrette Léro, Janine Pascal, Pascal Philip,Julie Porte-Traouque. **Absents** : Fabienne Barro, Rémi Piquemal.

Invité : Thomas Fromentin pour le point sur le schéma de mutualisation intercommunale

Secrétaire de séance : Xavier de Ferluc

1- Schéma de Mutualisation Intercommunale

Thomas Fromentin, vice-président de la Communauté de Communes, en charge de la Mutualisation Intercommunale présente le projet.

La mutualisation est un outil pour atténuer la baisse des dotations. L'objectif est de pouvoir avoir un niveau de service à la population satisfaisant avec une fiscalité maîtrisée.

La mutualisation pourra prendre plusieurs formes :

- service commun ; groupement d'achat ; prestation de service ; transferts de compétences.

Remarques faites par le conseil municipal:

- la mutualisation n'a de sens que si elle permet de se faire à pression fiscale identique ou inférieure. Comment s'en assurer ?
- le calendrier de cette action est très resserré : il ne permet pas à l'ensemble des conseillers municipaux de s'approprier la démarche et le fond.

Les communes auront à se prononcer sur l'adhésion à cette démarche ; ce sera à l'ordre du jour du prochain conseil. Il est demandé à Thomas Fromentin de rester pour le point suivant.

2- Projet « Au fil de l'eau »

Lors de la dernière réunion du SYMAR, Francis Laguerre a évoqué le projet « Au fil de l'eau ».

Le dossier a été initié par la mairie de Prayols en 1998. Il peut fédérer Foix, Montgaillard, Ferrières, Prayols, Montoulieu, Mercus autour de la mobilité douce et de la mise en valeur des patrimoines. C'est assurément une opportunité structurante pour le Pays de Foix, à mettre en lien avec le prolongement des voies existantes.

Aujourd'hui, il faut réactualiser l'étude ; ça peut être fait dans le cadre de l'étude hydro-morphologique réalisée pour le SYMAR. Cette réactualisation est estimée à 6800 € HT.

Il est demandé à Thomas Fromentin d'expertiser les pistes de financement (étude et projet) au niveau du PETR et/ou de la Communauté de Communes.

Thomas Fromentin quitte le conseil après ce deuxième point de l'ordre du jour.

3- Budget – délibération modificative

L'année 2015 se passera sans faire appel à une ligne de trésorerie, signe d'une amélioration.

Le conseil valide à l'unanimité la modification budgétaire permettant de verser au budget investissement la somme nécessaire au paiement de la réparation de la machine à glaçon et au défibrillateur (et récupérer la contribution de l'assurance et la subvention de Groupama).

Des devis vont être réalisés pour l'achat d'un taille-haie thermique et d'une sableuse. L'acquisition du foncier va être réactivée.

Un point financier sera fait lors du prochain conseil pour déterminer la hauteur des travaux de voirie qui seront réalisés jusqu'à la fin de l'année.

4- Vente du gîte

La mairie a reçu une proposition basée sur le principe d'une vente avec privilège vente. Il s'agit de payer une partie de la somme au moment de la signature de l'acte, le complément étant versé par termes à définir (nombre, montant, durée). Dans le cas où les termes ne seraient pas payés, le bien redevient de facto propriété de la mairie sans indemnité pour l'acquéreur au titre des sommes déjà payées.

Le conseil mandate le maire pour poursuivre les discussions dans ce cadre avec pour objectif d'avoir le montant initial le plus élevé possible et un échancier se terminant avant la fin du mandat.

5- Marché dominical

Les régisseurs sont : Yolande Roumieu et Claude Galy. Le placier est Xavier de Ferluc.

Le chapiteau sera démonté et replacé lors des manifestations des associations prayolaises.

6- Organisation des Commissions communales

Les commissions communication, voirie, social, environnement et salle polyvalente vont (re)démarrer et des dates sont proposées.

7- PLU

Le conseil doit se prononcer sur la délibération validant le groupement de commandes pour les études du PLU. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Prochain conseil le 6 octobre à 18h 15.

La séance est levée à 23h50.